

Le Principal
aux
Parents d'élèves du collège Galilée à Evry

OBJET : Election des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège.

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège sont fixées au VENDREDI 9 OCTOBRE 2015 de 15 à 19 h.

Les parents auront à élire 6 représentants au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Panachage et radiation ne sont pas autorisés. Chacun des parents (sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale) ou la personne qui exerce l'autorité parentale est électeur et éligible. Chaque électeur dispose d'un seul droit de suffrage (quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans l'établissement).

Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces élections. Ce sont en effet les parents élus au Conseil d'Administration qui assurent la représentation des parents d'élèves au sein de l'établissement et c'est par l'intermédiaire de cette instance qu'ils peuvent participer plus largement à la vie de l'établissement. (conseils de classe...) Il est donc souhaitable que les parents d'élèves participent très largement à ces élections. Le vote par correspondance est vivement recommandé. Vous pouvez voter :

soit au collège le Vendredi 9 Octobre 2015 de 15 à 19 h.
soit par correspondance

VOTE PAR CORRESPONDANCE : Le bulletin de vote ne comportant ni rature, ni surcharge, est placé dans la petite enveloppe de couleur bleue ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe est glissée dans l'enveloppe blanche portant l'inscription :

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
M Le Principal du Collège
Collège GALILEE
10 place des fédérés
91005 EVRY Cedex

Ne pas oublier de mentionner au verso les nom et prénom de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature (mentionner le nom et prénom de l'enfant ainsi que sa classe).

Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré nul. Les plis sont confiés à la poste ou portés au Secrétariat du Chef d'Etablissement qui enregistre sur l'enveloppe extérieure la date et l'heure de la remise de la lettre. (Il est rappelé que lorsque les parents utilisent la voie postale, le pli doit être affranchi)

Les plis parvenus après la clôture du scrutin ne sont pas recevables.

Le Principal,
Alain Fontaine.

